

ORDRE DU JOUR

- 2016-01-20 / 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2016-01-20 / 2 Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 2016-01-20 / 3 Cession du bâtiment 91 rue Léon Gambetta
- 2016-01-20 / 4 Conseil d'administration du CCAS
- 2016-01-20 / 5 Budget primitif 2016 ó vote des taux
- 2016-01-20 / 6 Budget primitif 2016
- 2016-01-20 / 7 Budget primitif 2016 ó Budget annexe pour certaines activités du Centre Culturel Paul-André Lequimme
- 2016-01-20 / 8 Budget ó Autorisations de programmes
- 2016-01-20 / 9 Admission en non valeur
- 2016-01-20 / 10 Contrat groupe d'assurance statutaire
- 2016-01-20 / 11 Liste des marchés 2015
- 2016-01-20 / 12 Avenant n° 2 du marché de restauration n° 11_05
- 2016-01-20 / 13 Groupement de commandes pour la mission d'assistance aux pouvoirs adjudicateurs pour la réalisation de l'appel d'offres dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances des villes de Loos et Haubourdin, de leurs CCAS respectifs, ainsi que du SILH
- 2016-01-20 / 14 Conseil Citoyen
- 2016-01-20 / 15 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable ó exercice 2014
- 2016-01-20 / 16 Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ó année 2014
- 2016-01-20 / 17 Rapports d'activités 2014 ó Métropole Européenne de Lille

Procès verbal du Conseil Municipal Du Mercredi 20 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELABY, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Membres présents à la séance : (26)

M. DELABY, Maire
M. LESAFFRE, Mme ROUSSEAU, M. CATTEZ,
Mme NIREL, M. BUQUET, Mme DUPUIT,
M. BEHARELLE, Mme CRUYPENINCK,
Adjoints au Maire
M. LOMBARD, Mme BZDYNGA, M. LECOUTRE,
Mme DILLIES, Mme IDZIOREK, Mme GUILLUY,
Mme BERNARD, M. LECONTE, Mme CORNEILLIE,
M. LECLERCQ, Mme THEETEN, M. CHAOUCH,
Melle OZTURK, M. OBIN, Mme DESMARET,
M. LE CLAIRE, Mme CLERQUIN,
Conseillers Municipaux

Membres absents excusés et représentés : (6)

M. CERVEAUX est représenté par Mme ROUSSEAU
M. BULTEEL est représenté par M. CATTEZ
Mme LEVEQUE est représentée par M. DELABY
M. LORIER est représenté par M. BUQUET
M. CABOCHE est représenté par M. LESAFFRE
M. MERIAUX est représenté par M. OBIN

Membre absent excusé et non représenté : (1)

M. HAPIOT

Secrétaire de Séance :

Melle OZTURK

Madame LEVEQUE arrive à la délibération n° 6

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

| |
|---|
| 2016-01-20 / 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE |
|---|

Monsieur le Maire propose Mademoiselle Mériele OZTURK comme secrétaire de séance.

Mademoiselle Mériele OZTURK procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire : avant de démarrer ce Conseil Municipal, j'ai une information à vous communiquer : le décès de Monsieur Georges BERTHELOT le 30 décembre 2015. Il fut adjoint au Maire à l'époque de Monsieur Lequimme. Je présente en mon nom et au nom du Conseil Municipal toutes mes condoléances à son épouse et ses enfants.

**2016-01-20 / 2 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire prend la parole.

| N° | DATE | LIBELLE | OBJET | PRESTATAIRE | MONTANT HT |
|-----------------|---------------|---------------------------|--|----------------------------|-------------------------------|
| 1.1.001/2016 | 27/11/2015 | Avenant N°1 | LOT 5 achats d'uniformes et de matériels pour la Police Municipale | SENTINEL | Plus 1 000 " |
| 1.1.002/2016 | 04/12/2015 | Marché | Maintenance et entretien de l'éclairage public + pose et dépose des illuminations de fin d'année 2016-2017 | SEV LOT 1 | Montant max / an 30 000,00 " |
| | | | | SEV LOT 2 | Montant max / an 30 000,00 " |
| | | | | SEV LOT 3 | Montant max / an 15 000,00 " |
| 1.1.003/2016 | 04/12/2015 | Marché | Fleurissement : 2016-2017 | | |
| | | | Lot 1 : Suspension fleurissement et fourniture de fleurs | SERRES DU BLANC CLOCHER | Montant max / an 50 000 " |
| | | | Lot 2 : Fournitures de plantes annuelles/bisannuelles et divers | SERRES DU BLANC CLOCHER | Montant max / an 5 000 " |
| | | | Lot 3 : Terreau espaces verts et fertilisation organique | SOCODIP | Montant max / an 3 500 " |
| | | | Lot 4 : Engrais terrain de sport | SOCODIP | Montant max / an 2 500 " |
| | | | Lot 5 : Engrais fleurissement | SOCODIP | Montant max / an 2 500 " |
| | | | Lot 6 : Fourniture de produits phytosanitaires | CHLORODIS | Montant max / an 2 000 " |
| | | | Lot 7 : Semence de gazon et de placage | CHLORODIS | Montant max / an 1 500 " |
| | | | Lot 8 : Arbres, arbustes, rosiers.. | PEPINIERES DE GRUSON | Montant max / an 8 000 " |
| | | | Lot 9 : Méthode de luttés biologiques raisonnées | SOCODIP | Montant max / an 1 500 " |
| | | | Lot 10 : Paillage | SOCODIP | Montant max / an 5 000 " |
| | | | Lot 11 : Mélange fleuris | L'HERMITTE | Montant max / an 2 000 " |
| | | | Lot 12 : Peinture de traçage | ACDB59 | Montant max / an 2 100 " |
| Lot 13 : Bulbes | VERVER EXPORT | Montant max / an 10 000 " | | | |
| 1.1.004/2016 | 08/12/2015 | Avenant MAPA | Flotte automobile | GMF | Base tarifaire majorée de 15% |
| | | | Auto-mission | GMF | Base tarifaire majorée de 15% |
| 1.1.005/2016 | 08/12/2015 | Avenant MAPA | Maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la ferme du Bocquiau | ATELIER 204 | 19 688,34 " |
| | | | | ARCHITECTURE DU PATRIMOINE | 3 584,14 " |
| | | | | HEXA INGENIERIE | 11 994,78 " |

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

| | | | | | |
|--------------|------------|------------|--|--|--|
| | | | | THIERRY GUIGNARD | 2 125,34 " |
| | | | | HENRI TESSON | 1 607,40" |
| 1.1.006/2016 | 09/12/2015 | Avenant | Restauration scolaire LOT 1 : Ecoles, Mairie et Centre Technique Municipal | COMPASS GROUP | Plus 20 147,50 " |
| 1.1.007/2016 | 10/12/2015 | Marché | Maintenance du matériel de restauration | TECHNI'HOTEL QUIETALIS | 9 700,00 " |
| 1.1.008/2016 | 11/12/2015 | Marché | Marché n° 15_05 lots 4 et 6 infructueux : achat et entretien vêtements professionnels | | |
| 1.1.009/2016 | 11/12/2015 | Marché | Marché n° 15_06 déclaration sans suite : location et entretien vêtements de travail | | |
| 1.1.010/2016 | 18/12/2015 | Avenant | Marché N° 12_19 : exploitation chauffage | DALKIA | |
| | | | Suppression du P2 P3 pour le Centre Social | | -7 491,79 " |
| | | | Prise en charge du P1 par le CCAS | | 3 398,58 " |
| | | | Prise en charge des Adoucisseurs Ecole Cordonnier Primaire et Salle de Sports du Bocquiau | | 750,00 " |
| 1.1.011/2016 | 24/12/2015 | Marché | Boissons | | |
| | | | Lot 1 boissons non alcoolisées | CAVANEULIN | Montant max 5 000 " |
| | | | Lot 2 bières diverses | CAVANEULIN | Montant max 2 000 " |
| | | | Lot 3 boissons alcoolisées | CUVELIER & FAUVARQUE | Montant max 6 000 " |
| 1.4.001/2016 | 28/11/2015 | Convention | Organisation rencontre d'un auteur samedi 21 novembre 2015 | EDITEUR RUE DE L'ECHIQUEUR | 300,00 " |
| 1.4.002/2016 | 02/12/2015 | Contrat | Maintenance et assistance progiciels contrat n°2016/01/2236 année 2016 | CIRIL | 17 118,82 " |
| 1.4.003/2016 | 03/12/2015 | Convention | Ateliers de relaxation pour les collégiens d'Haubourdin les 26 novembre et 17 décembre 2015 . dispositif « la parenthèse » | VERONIQUE NEUVILLE | 105,00 " |
| 1.4.004/2016 | 24/12/2015 | Convention | Convention relative à l'organisation de mesures de prévention des sanctions disciplinaires | COLLEGE JULES FERRY et CENTRE SOCIAL | |
| 1.4.005/2016 | 05/01/2016 | Contrats | Reconduction des contrats n° 2014129 et n° 2014102 maintenance et hébergement du logiciel « ypolice » du 1er janvier au 31 décembre 2016 | YPOK SA | 1 658,33 " |
| 7.3.001/2016 | 23/12/2015 | Décision | Réalisation d'un emprunt de 200 000,00 " auprès de La Banque Postale | VILLE D'HAUBOURDIN | Recette |
| 8.6.001/2016 | 19/12/2015 | Convention | Réalisation bilan de compétences pris en charge par l'employeur et par un bénéficiaire pour 1 agent de la Ville | COMPETENCES ET DIVERSITE | 750,00 " par l'employeur 750,00 " par le bénéficiaire |

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

| | | | | | |
|--------------|------------|------------|---|---------------------------|--|
| | | | | | |
| 8.9.001/2016 | 02/12/2015 | Convention | Spectacle « Que fait la lune la nuit ? » le 2 décembre 2015 à la bibliothèque | ASSOCIATION TINTINABULLES | 1 184,84 " |
| 8.9.002/2016 | 16/12/2015 | Contrat | Spectacle « La nuit des années 80 » vendredi 29 janvier 2016 au Centre Culturel Paul André Lequimme ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 8.9.008/2015 | DIVAN PRODUCTION | 28 000,00 " |
| 8.9.003/2016 | 21/12/2015 | Convention | Mise à disposition de places à placer dans les paniers KILTI pour le spectacle « Johnny fais moi mâle » le samedi 6 février 2016 au Centre Culturel Paul-André Lequimme | ASSOCIATION KILTI | Places à 7 ", 3 " + 10 places gratuites |

PAS DE VOTE

2016-01-20 / 3 - CESSION DU BÂTIMENT 91 RUE GAMBETTA

Monsieur le Maire prend la parole.

Le bâtiment sis 91 rue Gambetta, libre d'occupation, est propriété de la Ville.

La surface est d'environ 120 m². Le bien est situé sur la parcelle AD 536, en zone UBb 0,60 au Plan Local d'Urbanisme.

Une division parcellaire est en cours afin de délimiter la maison et son terrain (jardinet) du reste de la parcelle (ancienne école).

Le bâtiment a été occupé par le CLIC jusqu'en 2012, et n'était plus utilisé depuis.

Mme DUPRE Jade et M. PATOUT Vincent ont fait connaître leur souhait d'acquérir le bien.

Le service des Domaines a été consulté.

Il est envisagé une cession au prix de 110 000 euros net vendeur compte tenu de l'état de l'immeuble.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'accepter la vente du bâtiment sis 91 rue Gambetta au prix de 110 000 euros à Mme DUPRE et M. PATOUT ; Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

- de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2016-01-20 / 4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 6
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

Monsieur le Maire prend la parole.

Monsieur Fabrice MERIAUX, Conseiller Municipal représentant titulaire de la liste « Haubourdin demain », nous a informés de son souhait de ne plus siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Il est donc nécessaire d'élire un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration. La représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS est fixée à 7 membres qui doivent être élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour le Conseil d'Administration du CCAS, il est possible de présenter des listes comportant le double du nombre de sièges titulaires. Cette méthode permet le remplacement d'un membre titulaire par le suppléant de la même liste venant après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Conformément à l'article 28 du règlement intérieur, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin »

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 7 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Au nom de la liste « Réussir avec tous les Haubourdinois » :

- Madame Françoise DUPUIT
- Madame Sylvie CRUYPENNINGCK
- Monsieur Claude LOMBARD
- Madame Christiane BZDYNGA
- Madame Béatrice IDZIOREK
- Monsieur Bernard LECONTE
- Madame Jeanne-Marie DILLIES
- Madame Claudine DESMARET
- Madame Françoise CORNEILLIE
- Madame Jeannine GUILLUY

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Au nom de la liste « Haubourdin demain » :

- Madame Emmanuelle CLERQUIN
- Monsieur Anthony OBIN

Au nom de la liste « L'Humain d'abord » :

- Monsieur Jean-Pierre HAPIOT

Après avoir procédé aux opérations de vote, sont élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Françoise DUPUIT
- Madame Sylvie CRUYENNINCK
- Monsieur Claude LOMBARD
- Madame Christiane BZDYNGA
- Madame Béatrice IDZIOREK
- Madame Emmanuelle CLERQUIN
- Monsieur Jean-Pierre HAPIOT

ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-01-20 / 5 - BUDGET PRIMITIF 2016 - VOTE DES TAUX

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

EVOLUTIONS DES BASES

| | Bases d'imposition 2015 | Bases d'imposition estimées 2016 | Variations |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------------------|------------|
| Taxe d'habitation | 9 164 348 p | 9 256 000 p | 1,0% |
| Taxe foncière (bâti) | 9 635 486 p | 9 731 800 p | 1,0% |
| Taxe foncière (non bâti) | 30 246 p | 30 540 p | 1,0% |

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

A) Au titre de la Taxe professionnelle / CFE

Le montant est estimé en baisse de 25 %, par rapport à la somme encaissée en 2015.

La commune percevrait 44 580 p.

B) Au titre de la Taxe d'habitation

Les pertes de ressources résultant des exonérations de Taxe d'habitation décidées par la loi sont compensées par l'Etat.

Le montant est estimé identique à la somme encaissée en 2015.

La commune percevrait 249 684 p.

C) Au titre des Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Les pertes de ressources résultant des exonérations des Taxes foncières décidées par la loi sont compensées par l'Etat.

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Le montant est estimé identique à la somme encaissée en 2015.

La commune percevrait 16 487 ₮.

Le total des attributions de compensation s'élèverait donc, pour 2016, à 310 751 ₮.

TAUX

Les taux proposés pour 2016 sont inchangés par rapport à l'année dernière :

| | Taux 2015 | Taux 2016 | Variations |
|--------------------------|-----------|-----------|------------|
| Taxe d'habitation | 35,00% | 35,00% | 0,0% |
| Taxe foncière (bâti) | 23,00% | 23,00% | 0,0% |
| Taxe foncière (non bâti) | 74,44% | 74,44% | 0,0% |

PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal pour 2016 serait le suivant :

| | Bases d'imposition estimées 2016 | Taux 2016 | Produit fiscal |
|--------------------------|-------------------------------------|-----------|----------------|
| Taxe d'habitation | 9 256 000 ₮ | 35,00% | 3 239 600 ₮ |
| Taxe foncière (bâti) | 9 731 800 ₮ | 23,00% | 2 238 314 ₮ |
| Taxe foncière (non bâti) | 30 540 ₮ | 74,44% | 22 734 ₮ |
| | | | 5 500 648 ₮ |

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les taux repris ci-dessus.

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Monsieur OBIN : je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il est grand temps de faire une pause fiscale en espérant que celle-ci ne soit pas un tremplin pour une éventuelle augmentation l'année prochaine comme nous avons pu le constater l'année dernière avec une taxe foncière sur le bâti qui a augmenté de 9%. Le ras-le-bol fiscal se ressent souvent dans les résultats des élections comme ce fut le cas lors des dernières élections régionales.

Je souhaite rappeler également que la baisse des dotations aura sans doute un impact sur la fiscalité des années futures et que beaucoup se gargariseront de cette autosatisfaction si d'aventures les impôts devaient augmenter prochainement.

Nous voterons donc pour la pause fiscale à Haubourdin.

Monsieur le Maire : je vous rappelle que l'année dernière était la première année du mandat. Sur le mandat précédent, pour mémoire, nous n'avons pas augmenté les impôts tous les ans, mais vous ne pouviez pas le savoir, vous n'étiez pas conseiller municipal.

Le foncier bâti a augmenté certes, beaucoup plus fort que la taxe d'habitation mais c'est ce qui s'appelle pour moi de la solidarité. En effet, nous demandons un peu plus aux propriétaires au niveau du taux foncier. Le foncier bâti de Haubourdin reste à une très bonne place dans le tableau de comparaison avec les autres communes. Nous avons, sur la métropole, une des plus basses taxes foncières. Nous nous efforçons de maintenir l'impôt tel qu'il est malgré la baisse des dotations de l'Etat et la difficulté des subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-01-20 / 6 - BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Balances synthétiques

| Opérations réelles | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Total | 16 963 600,00 | 16 963 600,00 |
| Section de fonctionnement | 13 703 800,00 | 15 249 800,00 |
| Section d'investissement | 3 259 800,00 | 1 713 800,00 |

| Opérations d'ordre | Dépenses fonctionn. Recettes investiss. | Recettes fonctionn. Dépenses investiss. |
|---|--|--|
| Total | 1 598 200,00 | 52 200,00 |
| Amortissements Virement sec.fctnmt à sec.invest. | 552 200,00 1 046 000,00 | |
| Amortissements subventions | | 52 200,00 |

Dette

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à 1 220 000,00 p.

Le capital total de la dette est de 9 301 384,33 p au 1er janvier de l'exercice.

Il est inscrit 1 100 000,00 p d'emprunts au B.P. 2016

| Dépenses de fonctionnement | Chapitre | Pour mémoire BP 2015 | Propositions BP 2016 |
|--|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| Charges à caractère général | 011 | 3 636 000 | 3 618 000 |
| Achats | 60 | 1 912 000 | 1 926 000 |
| Services extérieurs | 61+62-621 | 1 690 000 | 1 658 000 |
| Impôts, taxes & versements assimil. | 635+637 | 34 000 | 34 000 |
| Charges de personnel & charges assim. | 012 | 7 850 000 | 8 040 000 |
| Personnel extérieur au service | 621 | 25 000 | 8 000 |
| Personnel titulaire et non titulaire | 6411&3 | 4 911 000 | 5 031 000 |
| Emplois d'insertion et apprentis | 6416&7 | 414 000 | 441 000 |
| Charges sociales | 633,645/7&8 | 2 500 000 | 2 560 000 |
| Autres charges de gestion courante | 65 | 2 000 000 | 1 692 000 |
| Indemn., frais miss.& formation des élus | 653 | 178 400 | 178 400 |
| Déficit des budgets annexes administratifs | 6521 | 98 000 | 102 000 |
| Créances éteintes ou admises en non-valeur | 6541&2 | 13 000 | 13 600 |
| Contributions organismes de regroupement | 6554 | 326 000 | 324 000 |
| Subvention de fonctionmt ccas | 65736 | 1 168 200 | 870 000 |
| Subvention de fonctionmt associations | 65748 | 216 400 | 204 000 |
| Charges financières | 66 | 290 000 | 270 000 |
| Charges exceptionnelles | 67 | 31 200 | 33 800 |
| Provisions risques et charges exceptio. | 68 | | 50 000 |
| Sous total dépenses réelles | Ss total | 13 807 200 | 13 703 800 |
| Dotations aux amortissements | 68 | 520 800 | 552 200 |
| Virement à la section d'investissement | 023 | 872 000 | 1 046 000 |
| Sous total dépenses d'ordre | Ss total | 1 392 800 | 1 598 200 |
| Total | Total | 15 200 000 | 15 302 000 |

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

| Recettes de fonctionnement | Chapitre | Pour mémoire BP 2015 | Propositions BP 2016 |
|---|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Remboursements sur rémunérations | 013 | 480 000 | 480 000 |
| Produits des services, du domaine & ventes | 70 | 620 000 | 602 000 |
| Impôts et taxes | 73 | 10 380 000 | 10 600 000 |
| Contributions directes | 73111 | 5 322 405 | 5 500 648 |
| Reversements de la MEL & FNGIR | 732 | 4 472 840 | 4 496 067 |
| Droits de place | 7336 | 18 200 | 17 000 |
| Taxe sur l'électricité | 7351 | 228 555 | 230 885 |
| Taxes emplacements pub., spectacles | 736 | 22 000 | 21 400 |
| Taxe additionnelle droits mutations | 7381 | 316 000 | 334 000 |
| Dotations et participations | 74 | 3 468 000 | 3 360 000 |
| D.G.F. - Dotation forfaitaire | 7411 | 1 559 825 | 1 267 989 |
| D.G.F. - Dotation de solidarité urbaine | 74123 | 1 109 272 | 1 260 540 |
| D.G.F. - Dotation nationale de péréquation | 74127 | 155 978 | 178 508 |
| Subventions, participations | 747 | 310 000 | 339 300 |
| Compensations T.P. | 74833 | 80 981 | 44 580 |
| Compensations T.H. et T.F. | 74834&5 | 248 844 | 266 171 |
| Dot.recensement & autres attrib.et particip. | 7484 & 8 | 3 100 | 2 912 |
| Autres produits de gestion courante | 75 | 201 200 | 207 800 |
| Sous total recettes réelles | Ss total | 15 149 200 | 15 249 800 |
| Subv. investiss. transf. cpt. résultat | 777 | 50 800 | 52 200 |
| Sous total recettes d'ordre | Ss total | 50 800 | 52 200 |
| Total | Total | 15 200 000 | 15 302 000 |

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

| Dépenses d'investissement | Chapitre | Pour mémoire BP 2015 | Propositions BP 2016 |
|--|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| Dépenses d'équipement | | | |
| Immobilisations incorporelles | 20 | 110 000 | 87 000 |
| Immobilisations corporelles | 21 | 466 200 | 412 800 |
| Opérations | 20/21/23 | 1 660 000 | 1 810 000 |
| Op.41 Travaux accompa.quartier Heurtebise | | 150 000 | 150 000 |
| Op.42 Travaux ancienne ferme Bocquiau | | 1 200 000 | 1 660 000 |
| Op.43 Travaux toiture grp.scol.Cordonnier | | 310 000 | |
| Dépenses financières | | | |
| Remboursement dette (capital) | 16 | 916 000 | 950 000 |
| Sous total dépenses réelles | Ss total | 3 152 200 | 3 259 800 |
| Subv. d'investiss. transfér.au cpt de résultat | 139 | 50 800 | 52 200 |
| Sous total dépenses d'ordre | Ss total | 50 800 | 52 200 |
| Total | Total | 3 203 000 | 3 312 000 |

| Recettes d'investissement | Chapitre | Pour mémoire BP 2015 | Propositions BP 2016 |
|---|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| Recettes d'équipement | | | |
| Subventions / D..E.T.R. opérations Op.42 Travaux ancienne ferme Bocquiau | 13 | 30 000 30 000 | 0 |
| Emprunts | 16 | 865 000 | 1 100 000 |
| Recettes financières | | | |
| F.C.T.V.A. / T.L.E. | 10 | 860 000 | 263 800 |
| Produits des cessions d'immobilisations | 024 | 55 200 | 350 000 |
| Sous total recettes réelles | Ss total | 1 810 200 | 1 713 800 |
| Amortissements | 28 | 520 800 | 552 200 |
| Virement de section de fonctionnement | 021 | 872 000 | 1 046 000 |
| Sous total recettes d'ordre | Ss total | 1 392 800 | 1 598 200 |
| Total | Total | 3 203 000 | 3 312 000 |

Monsieur OBIN : je constate à nouveau un emprunt de 1 100 000 €. Nous espérons juste, comme nous l'a dit Monsieur BEHARELLE, que nous annulerons cet emprunt car nous n'en avons pas besoin. C'est une bonne chose de diminuer les dépenses mais il serait temps de faire baisser la dette.

Monsieur le Maire : merci pour ces remarques. Si vous reprenez la présentation budgétaire, vous pourrez remarquer au niveau des ratios, la moyenne nationale, par rapport à d'autres villes de notre strate, au niveau des produits des impositions directes, que la pression fiscale est de 375 € par habitant. Au niveau national, elle est à plus de 524 €.

Pour pouvoir avoir une pause fiscale comme vous le demandez, il faudrait qu'il y ait une augmentation fiscale tous les ans. Or, ce n'est pas le cas chez nous, nous n'avons effectué qu'une augmentation en 6 ou 7 ans.

Je vous rejoins dans le sens où je n'ai pas du tout envie d'augmenter les impôts. Nous nous battons pour cela.

Pour ce qui est de la dette, l'encours de la dette est de 633 €. Nous sommes en dessous de la dette moyenne par habitant au niveau national.

Nous réduirons fortement cet emprunt au budget supplémentaire.

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Nous avons une faible marge de manœuvre car notre souhait est de maintenir le service. Pour cela, il faut maintenir notre masse salariale ce qui entraîne une augmentation de 2,4% en 2016. Cette augmentation correspond à une évolution systématique des carrières. Le seul effort que nous puissions faire est sur les dépenses à caractère général et dans ce domaine aussi nous sommes limités. Notre adjoint aux finances nous a donné comme objectif de réduire de 10% les dépenses à caractère général tout en augmentant les services comme j'ai pu l'annoncer à notre cérémonie des vœux. Pour réduire les coûts, nous allons également chercher des subventions, louer nos bâtiments libres d'occupation à différentes associations à différents horaires de la journée. Nous ne souhaitons pas les vendre pour ne pas mettre en péril notre patrimoine. Nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir.

Nous mutualisons nos actions. La plus récente est la mutualisation du Service d'Aide à Domicile avec la ville d'Emmerin. Elle permet au CCAS de récupérer 12 000 € de recettes supplémentaires par an. Au niveau de la cuisine centrale, la mutualisation avec la ville de Loos permettra, tout en augmentant la qualité, de dépenser moins.

Je remercie Monsieur BEHARELLE pour la présentation de ce document ainsi que pour le travail qu'il réalise mais également l'ensemble des services, les cadres, les agents, les élus.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 3

Abstention : 0

2016-01-20 / 7 - BUDGET PRIMITIF 2016
BUDGET ANNEXE POUR CERTAINES ACTIVITES DU
CENTRE CULTUREL PAUL-ANDRÉ LEQUIMME

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

| Dépenses de fonctionnement | Chapitre | Pour mémoire BP 2015 | Propositions BP 2016 |
|---|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Charges à caractère général | 011 | 127 000 | 126 000 |
| Achats | 60 | 95 000 | 93 000 |
| Services extérieurs | 61+62 | 32 000 | 33 000 |
| Autres charges de gestion courante | 65 | 5 000 | 8 000 |
| Charges exceptionnelles | 67 | 6 000 | 4 000 |
| Sous total dépenses réelles | Ss total | 138 000 | 138 000 |
| | | | |
| Sous total dépenses d'ordre | Ss total | 0 | 0 |
| Total | Total | 138 000 | 138 000 |

| Recettes de fonctionnement | Chapitre | Pour mémoire BP 2015 | Propositions BP 2016 |
|---|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Produits des services, du domaine & ventes | 70 | 38 500 | 36 000 |
| Dotations et participations | 74 | 1 500 | |
| Autres produits de gestion courante | 75 | 98 000 | 102 000 |
| Sous total recettes réelles | Ss total | 138 000 | 138 000 |

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

| | | | |
|------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| | | | |
| Sous total recettes d'ordre | Ss total | 0 | 0 |
| Total | Total | 138 000 | 138 000 |

Monsieur le Maire : nous aurons encore cette année une belle saison culturelle.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

2016-01-20 / 8 - BUDGET - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

L'autorisation de programme n°12 : Travaux ancienne ferme du Bocquiau, a été votée par délibération en date du 30 janvier 2013, puis modifiée par délibérations du 5 février 2014 et 11 février 2015.

L'autorisation de programme n°13 : Travaux de toiture Groupe Scolaire Cordonnier, a été votée par délibération du 5 février 2014, puis modifiée par délibérations du 24 septembre 2014, 11 février 2015 et 16 septembre 2015.

Afin de prendre en compte l'évolution des dossiers, il convient, d'une part de modifier le montant total et les crédits de paiement de l'autorisation de programme n°12, et d'autre part de décaler en 2017 le crédit de paiement prévu en 2016 de l'autorisation de programme n°13.

PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX ANCIENNE FERME DU BOCQUIAU

Montant de l'autorisation de programme : **4 500 000,00 €**

| | | |
|-----------------------------------|------|----------------|
| Montant des crédits de paiement : | 2013 | 100 000,00 € |
| | 2014 | 800 000,00 € |
| | 2015 | 1 200 000,00 € |
| | 2016 | 1 660 000,00 € |
| | 2017 | 740 000,00 € |

**PROGRAMME N°13 : TRAVAUX DE TOITURE GROUPE SCOLAIRE
CORDONNIER**

Montant de l'autorisation de programme : **860 000,00 €**

| | | |
|-----------------------------------|------|--------------|
| Montant des crédits de paiement : | 2014 | 312 000,00 € |
| | 2015 | 328 000,00 € |

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

| | | |
|--|------|--------------|
| | 2016 | 0,00 € |
| | 2017 | 220 000,00 € |

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les autorisations de programmes et les crédits de paiement repris ci-dessus.

Monsieur OBIN : pour quelles raisons les travaux de toiture du groupe scolaire Cordonnier ont-ils été déplacés ? Etait-ce pour financer le projet de la ferme du Bocquiau cette année ?

Monsieur le Maire : non, il s'agit de la toiture de l'école de musique. Les toitures des écoles primaire et maternelle Cordonnier ont déjà été refaites. Les investissements doivent être planifiés. Nous avons mis cette dépense sur programme car elle nous a permis de tirer les prix et de réaliser une consultation groupée. En hors programme, nous avons eu cette année, les travaux à l'école Léo Lagrange et au CIO.

Monsieur OBIN : nous nous abstenons car nous sommes pour les travaux du groupe scolaire mais contre les travaux de la ferme du Bocquiau.

Monsieur le Maire : Monsieur BEHARELLE a fait une étude sur les investissements de la commune ces 12 dernières années. Nous avons dépensé près de 45% pour l'environnement et les bâtiments. Si nous regardons par secteur, avec la ferme du Bocquiau, nous aurons dépensé autant pour la culture que pour le sport et les écoles. Pour cette rénovation, nous avons d'ailleurs été retenus par le Fondation du Patrimoine en termes de mécénat. Je pense que chacun ici ce soir est fier de préserver ce patrimoine qui sera ouvert à l'ensemble des Haubourinois.

Monsieur OBIN : nous ne sommes pas contre la préservation du patrimoine. Notre question est : est-ce que Haubourdin a besoin d'une aussi grande structure pour la culture sachant que nous possédons déjà un Centre Culturel ? L'investissement est énorme. Est-ce une priorité ?

Monsieur le Maire : un spectacle au Centre Culturel pour 100 personnes a un coût important car il faut chauffer, mettre à disposition des SIAPP. L'équipement socio-culturel à la place de la ferme du Bocquiau nous permettra de donner des spectacles de moins de 100 personnes avec des coûts nettement inférieurs.

Aujourd'hui, l'atelier d'arts plastiques ouvert aux adultes fonctionne dans un local chauffé électriquement, sans aucune isolation. Demain, ce local sera fermé et inutilisé.

Chaque investissement est pensé : services apportés à la population, économies de fonctionnement

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Autre exemple : la salle de sports Therey Godin a été doublée en surface et les coûts de fonctionnement ont pourtant été réduits.

La ferme du Bocquiau sera un équipement également ouvert aux écoles pour les NAP, aux centres de loisirs, aux ateliers théâtre.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous sommes allés au bout de l'investissement.

J'espère avoir répondu à vos questions.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

2016-01-20 / 9 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Après consultation de la Commission Finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'admission en non-valeur des titres de recettes repris sur les états ci-joints, pour un montant total de 1 122,93 €, selon la liste ci-dessous :

N° liste 1670660532

Compte 6541 - Créances admises en non-valeur 150,62 €

N° liste 1670660232

Compte 6541 ó Créances admises en non-valeur 364,44 €

Compte 6542 ó Créances éteintes 607,87 €

972,31 € -----

TOTAL : 1 122,93 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-01-20 / 10 - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Aux termes de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absence de leurs agents.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a approuvé en date du 10 novembre 2015 le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

La ville d'HAUBOURDIN aura le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer à ce contrat groupe en fonction des garanties qui seront proposées.

ADOpte A L'UNANIMITE

2016-01-20 / 11 - LISTE DES MARCHES ANNEE 2015

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Conformément à l'article L.133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Cette présentation ne donne pas lieu à un vote du Conseil Municipal.

PAS DE VOTE

**2016-01-20 / 12 - AVENANT N° 2
AU MARCHÉ DE RESTAURATION n° 11_05**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Objet : Autorisation de signature à Monsieur le Maire pour conclure l'avenant n°2 au marché de restauration n° 11_05 avec la société Compass Group France

La ville de Haubourdin, en groupement de commandes avec le CCAS, a confié, à compter du 1^{er} janvier 2012, une mission de gestion et d'assistance technique pour la fabrication et la fourniture de repas destinés aux restaurants scolaires, aux accueils de loisirs, au personnel municipal et assimilé, au CCAS, aux personnes âgées de la résidence Beaupré, et à la maison de la petite enfance.

Il a été décidé, courant 2015, de mettre un terme prématuré à ce marché au 31 décembre de l'année civile afin de pouvoir le repasser en groupement de commandes avec le CCAS de Haubourdin et la ville de Loos, dans le but de réaliser des économies supplémentaires.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé. Cependant, en vertu des difficultés rencontrées au cours de la procédure et au vu de la qualité des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 13 janvier 2016, a décidé de déclarer la procédure sans suite et de mettre en œuvre une nouvelle procédure d'appel d'offres.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité du service public, et tout en laissant aux services concernés le soin de préparer une nouvelle consultation, il est nécessaire de conclure un avenant n° 2 afin de prolonger le marché actuel jusqu'au 3 juillet 2016 inclus. Ce marché devait se terminer, à la suite de l'avenant n° 1, au 31 janvier 2016.

Etant donné que la conclusion de ce nouvel avenant a pour effet d'entraîner une augmentation du montant global supérieure à 5%, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 janvier 2016, a donné son accord sur cette question préalablement, conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

de l'autoriser à signer l'avenant n° 2 au marché de restauration scolaire n° 11_05,
d'accepter les termes de l'avenant n° 2, annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire : nous avons déclaré l'appel d'offres sans suite car il était compliqué à analyser et nous nous n'y retrouvions pas dans les prix unitaires. Nous avons fortement mis l'accent sur la production locale pour les viandes. Les poissons ne seront plus que des filets issus de la pêche locale. Les enfants n'auront dans leur assiette des produits locaux avec 25% de produits bio. La qualité sera irréprochable. Nous livrons aujourd'hui 1 500 repas par jour, nous en livrerons le double demain. Nous reconduisons donc le marché pour quelques mois avec notre prestataire.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2016-01-20 / 13 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISSION
D'ASSISTANCE AUX POUVOIRS ADJUDICATEURS
POUR LA REALISATION DE L'APPEL D'OFFRE
DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES
DES VILLES DE LOOS ET HAUBOURDIN, DE LEURS C.C.A.S. RESPECTIFS,
AINSI QUE DU S.I.L.H.**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Objet : Constitution et adhésion au groupement de commandes pour la mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation de l'appel d'offre dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances des villes de Loos et Haubourdin, de leurs C.C.A.S. respectifs, ainsi que du S.I.L.H.

Les villes de Loos, Haubourdin, leurs CCAS respectifs, ainsi que le S.I.L.H. ont la volonté de se regrouper en vue de négocier leurs contrats d'assurance.

Afin de leur permettre d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 8 du code des Marchés Publics.

Ce nouveau groupement de commandes aurait pour objet la passation pour le compte des membres du groupement les prestations suivantes :

mission d'assistance aux pouvoirs adjudicateurs pour la réalisation de l'appel d'offre dans le cadre du renouvellement des différents contrats d'assurances pouvant intéresser les collectivités et leurs démembrements (assurances statutaires, responsabilité civile etc) dont l'estimatif est inférieur à 25 000 € HT et l'article 28-3 du Code des Marchés Publics permet de passer ce marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure du groupement de commandes dont seront également membres le C.C.A.S. de Haubourdin, la Ville de Loos, le C.C.A.S. de Haubourdin, ainsi que le Syndicat Intercommunal Loos Haubourdin (S.I.L.H.) conformément aux dispositions de l'article 8 du code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le groupement prendra fin au terme du marché. A l'issue de la mission d'assistance, un autre groupement de commandes pourra être constitué pour la passation du marché des assurances à proprement parler.

La Ville de Haubourdin assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.
Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélections.

Conformément à l'article 8 VII alinéa 2 du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et notifier le marché.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix. Le détail des frais supportés par chaque membre figure dans la convention de groupement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

d'autoriser la constitution et l'adhésion au groupement de commandes auquel participeront :

- La Ville de Haubourdin
- Le C.C.A.S. de Haubourdin
- La Ville de Loos
- Le C.C.A.S. de Loos
- Le Syndicat Intercommunal Loos Haubourdin (S.I.L.H.)

d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation de l'appel d'offre dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,

d'accepter que la Ville de Haubourdin soit désignée coordonnateur du groupement ainsi formé,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à venir.

ADOpte A L'UNANIMITE

2016-01-20 / 14 - CONSEIL CITOYEN

Madame ROUSSEAU prend la parole.

La loi du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion sociale a institué l'obligation de constituer un conseil citoyen pour les villes ayant des quartiers classés « quartiers prioritaires » dans la géographie de la politique de la ville. Le rôle du conseil citoyen sera notamment de valider et d'évaluer les projets liés à la politique de la ville et donc liés à la démocratie participative. Depuis la réforme de la politique de la ville, la Ville d'Haubourdin n'a plus de quartiers reconnus en quartier prioritaire. Cependant, l'identification de quartiers dans le cadre dits de « veille active » rattache la Ville d'Haubourdin au contrat de ville signé entre l'Etat et la Métropole Européenne de Lille en 2015. La Ville d'Haubourdin n'a donc pas l'obligation de constituer ce conseil citoyen. Mais au vu de son implication dans la politique de la ville et de son savoir faire en matière de démocratie participative, la Ville souhaite s'engager dans la création d'un conseil citoyen.

Le conseil citoyen est une association autonome ou une instance rattachée à une association autonome telle que l'association FPH, composée d'habitants et d'acteurs des quartiers. L'objectif est de permettre de développer l'envie d'agir ensemble pour les quartiers et ses habitants avec l'appui des municipalités.

Le conseil citoyen serait composé de deux collègues :

- un collègue représentant les habitants ayant manifesté un intérêt pour le développement de la commune.
- un collègue représentant les différentes instances : FTU, FPH, groupement des commerçants, Conseil Municipal des Enfants...

Il devrait être représentatif de l'ensemble des composantes de la population

Cette instance sera le lieu d'expérimentation et d'initiatives en matière de démocratie participative en lien avec les élus et les techniciens. Elle sera régie selon les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Les membres de cette instance assurent le lien avec les habitants des quartiers. Ils sont invités à être le relais de la parole des habitants auprès de la collectivité. Ils contribuent au développement d'une dynamique participative neutre et respectueuse des institutions démocratiques.

Un règlement intérieur définira les modalités de mise en œuvre et de gestion de ce conseil citoyen.

Le secrétariat du conseil citoyen sera assuré par les services internes à la ville

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- de l'autoriser à mettre en place ce conseil citoyen

Monsieur OBIN : comment sont nommés ou choisis les membres du collège représentant les habitants ?

Madame ROUSSEAU : pour l'instant, certains membres du FTU connus sont partie prenante. La question sera posée lors de l'assemblée du FPH le 15 février prochain.

Nous avons également demandé à Madame CAMBIEN, Présidente du Centre Social de trouver des familles que nous rencontrerons ensuite pour leur expliquer le sujet.

Nous essaierons ensuite de trouver des représentants des quartiers, de tous les âges, de situations sociales différentes mais surtout des personnes intéressées par le projet.

Monsieur le Maire : nous chercherons des personnes déjà actives au niveau des associations.

Monsieur OBIN : je me suis renseigné à Lille et Roubaix par exemple où le conseil citoyen est déjà mis en place. Ces deux communes ont fait un appel à candidature dans la ville par le biais du site internet ou du journal de la commune. Elles ont ensuite procédé à un tirage au sort. Ne peut-on pas utiliser ce procédé à Haubourdin afin que toute la population soit au courant du projet ?

Madame ROUSSEAU : le tirage au sort a été abandonné un peu partout car cela n'a pas fonctionné.

Monsieur OBIN : je ne pense pas car un article a été consacré dans Nord Eclair à la ville de Roubaix et une réunion publique rassemblant 200 personnes adhérentes au conseil citoyen a eu lieu.

Monsieur le Maire : ce projet se met en place petit à petit. Nous rencontrons régulièrement les communes adhérentes à ce conseil citoyen à la MEL. Ce projet entre aussi dans le cadre de la e-démocratie. Nous souhaitons une participation plus importante en réunions de quartier car nous nous rendons compte que ce sont toujours les mêmes personnes. Pour les personnes qui ne peuvent se rendre à ces réunions de quartier pour de multiples raisons, elles pourront, par le biais du site internet, poser leurs questions et nous y répondrons. Nous n'en sommes qu'au début de la procédure.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

**2016-01-20 / 15 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES
SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE L'EAU POTABLE
EXERCICE 2014**

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable concernant l'exercice 2014 ont été adoptés par délibérations respectives n° 15 C 0968 et n° 15 C 1005 lors du Conseil Métropolitain du 16 octobre 2015.

Conformément aux termes du décret 95-635 du 6 mai 1995 dont les dispositions sont désormais reprises aux articles D2224-1, D2224-2, D2224-3 et l'annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille nous a adressé les rapports précités qui doivent être soumis, sans vote, au Conseil Municipal.

Le document est à la disposition des membres du Conseil Municipal à la Direction Générale des Services.

Madame ROUSSEAU : en préambule, il faut rappeler que la MEL garantit en amont la production et la distribution quotidienne d'une eau de qualité et en quantité suffisante. Elle assure en aval la prise en charge et le traitement des eaux usées avant leur rejet en milieu naturel. La facture d'eau couvre l'ensemble de ces services. La gestion des eaux pluviales et la lutte contre les inondations sont quant à elles financées par la fiscalité locale.

Plus de 60 millions de m³ d'eau ont été produits en 2013 par 3 principaux producteurs : la MEL, les Eaux du Nord et le SMAEL.

En 2010, il y a eu une légère baisse des consommations par rapport à 2009.

De 2011 à 2014, une stagnation puis à nouveau une baisse.

Il faut également noter que la MEL s'est engagée dans la reconquête de la qualité des eaux (projet ORQUE) que nous, ville de Haubourdin, avons été les premiers à signer. Le zéro phytosanitaire est visé par ce projet. C'est l'objectif à atteindre.

Les Eaux du Nord et Nord-est desservent 1 118 960 habitants soit 313,389 abonnés.

L'année 2014 a permis de nouveaux modes de gestion du service de production et de distribution de l'eau. Les services de la MEL ont préparé le cadre réglementaire, juridique, financier de la future régie de production d'eau, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau et de défense incendie. Ces éléments ont été votés le 19 décembre 2014 et adoptés sous la forme d'une régie publique qui a démarré le 1^{er} janvier 2016. Cette décision découle du rachat des usines des Eaux du Nord par la MEL.

Pour la distribution d'eau, une équipe dédiée, composée d'un représentant des services métropolitains a répondu au cahier des charges dans les mêmes formes et les mêmes délais que les candidats privés en juin 2014. Le dernier trimestre a vu démarrer les négociations avec les candidats retenus.

En ce qui concerne l'assainissement : 4 147 km de linéaires permettant de transporter les eaux usées vers 9 stations d'épuration communautaire.

Pour la lutte contre les inondations, cette problématique est financée par la fiscalité locale à travers un versement annuel du budget général de 6,5 millions d'euros en 2014 et 7,5 millions d'euros en 2013.

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Pour la gestion de l'assainissement non collectif, la MEL assure les contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations autonomes. A terme, 3 398 foyers seront concernés. Cette compétence est financée par les redevances forfaitaires s'élevant à 56,40 € chacune.

Quelques chiffres sur le budget annexe d'assainissement :

Les dépenses d'investissement s'élevaient en 2014 à 60 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient en 2014 à 50,4 millions d'euros.

Les recettes d'exploitation s'élèvent en 2014 à 90,1 millions d'euros.
La principale ressource est la redevance d'assainissement.
Enfin, la dette contractée envers les établissements bancaires s'élève à 64 millions en 2014. Elle permettra de financer sur le long terme les importants travaux d'extension des réseaux.
Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2015 était de 3,92 ¢ le m³.
En 2014, il était de 3,88 ¢ le m³, une augmentation donc de 1,1%.
La MEL propose un prix moyen du m³ parmi les moins chers du bassin :
- 4,30 ¢ dans le Nord
- 4,40 ¢ dans le bassin Artois/Picardie
Soit un prix de 6 à 12% moins cher pour la MEL.

PAS DE VOTE

2016-01-20 / 16 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ó ANNEE 2014

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Par délibération n° 15 C 0870 du 16 octobre 2015, le Conseil Métropolitain a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2014.

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille nous a adressé le rapport précité qui doit être soumis, sans vote, au Conseil Municipal.

Le document est à la disposition des membres du Conseil Municipal à la Direction Générale des Services.

Madame ROUSSEAU : le développement durable et la gestion des déchets ménagers sont des enjeux de la vie quotidienne importants de la politique de la métropole. Le maître mot : jeter moins, trier plus, traiter mieux.

3 objectifs :

- mise en place de la collecte sélective des déchets
- organisation de la valorisation matière
- recherche de la valorisation maximale

La MEL est propriétaire des équipements de collecte, des équipements de traitement des déchets ainsi que du bus info tri et à ce titre, c'est elle qui supporte les coûts des investissements correspondants.

Le gisement total des déchets en 2014 traité par la direction est de 678 982 tonnes (1 860 tonnes de déchets en moyenne journalière).

En ce qui concerne les flux collectés :

- 47 kg par an et par habitant de déchets fibreux
- 61 kg par an et par habitant de déchets floconnages
- 85 kg par an et par habitant de déchets recyclables en mélange

Ces quantités sont légèrement en baisse par rapport à 2013. Quant aux bio-déchets, ils sont en hausse de 14%.

En ce qui concerne les déchets non recyclables, 239 kg par an et par habitant sont collectés, soit une hausse de 2,1% par rapport à 2013. Il existe encore une marge de progrès à réaliser.

Les déchets encombrants sont collectés selon leur nature grâce aux apports volontaires (déchèteries, camionnettes, bennes saisonnières) ou au moyen de collecte en porte à porte (mensuelle, bimestrielle ou sur rendez-vous). Le développement du réseau de déchèterie est une priorité et en complément la collecte mensuelle est remplacée par une collecte sur rendez-vous téléphonique mise en place progressivement depuis janvier 2012.

Le réseau de déchèterie poursuit son déploiement : ouverture à Marcq-en-Barœul en octobre 2014 et des études se poursuivent pour des implantations à Villeneuve d'Ascq et dans le secteur Haubourdin ó Santes ó Lomme ó Sequedin.

Il existe aussi des collectes de déchets diffus spécifiques en points d'apport volontaire par camionnette. Le ramassage est mensuel et concerne des produits présentant un risque toxique.

Les centres de tri :

Les deux centres de tri de la MEL sont exploités par Triselec et il faut noter que la qualité du tri des habitants de la MEL est supérieure aux performances nationales pour les bouteilles plastiques, papier et verre mais moins bonnes pour les briques alimentaires.

Le Centre de Valorisation Organique (CVO) :

Il a pour objectif de traiter les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique (biogaz et compost).

Bilan financier :

Pour 2014, le total des dépenses est de 171 839 000 €, le total des recettes est de 171 524 000 €. Le total des dépenses moins les recettes est de 315 000 €.

PAS DE VOTE

2016-01-20 / 17 - RAPPORTS D'ACTIVITES 2014
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Conformément aux termes de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille nous a adressé les rapports d'activités 2014 qui doivent être soumis, sans vote, au Conseil Municipal.

Ce document est consultable à la Direction Générale des Services et sur le site internet www.lillemetropole.fr

Madame ROUSSEAU : le budget est de 1 573 millions pour 85 communes. C'est une métropole européenne avec 80 kms de frontières avec la Belgique. Il s'agit d'une eurométropole.

Pour ce qui est de la politique culturelle :

1 300 000 spectateurs ont assisté aux manifestations au stade Pierre Mauroy en 2014.

La première nuit des bibliothèques a attiré près de 7 000 bibliophiles de tout âge dans 60 bibliothèques du territoire.

42% des visiteurs du LAM ont moins de 25 ans et la patinoire Serge Charles a vu sa fréquentation augmenter de 35% suite à sa rénovation.

La MEL c'est aussi 100 000m² d'immobilier d'entreprises occupé à 90%, 10,6 millions d'euros alloués au soutien à l'innovation et aux filières, 866 entreprises accompagnées.

En ce qui concerne les transports :

71 millions de voyages sur le réseau Transpole.

La carte Pass Pass est utilisée par 400 000 habitants.

Le tourisme génère 12 300 emplois sur le territoire soit 1/3 de l'emploi touristique régional pour 11 offices de tourisme.

Pour l'habitat :

La rénovation urbaine concerne 10 communes.

5,5 millions d'euros de subvention sont alloués pour la rénovation de 1 105 logements sociaux

560 projets de rénovation de l'habitat privé soutenus par la métropole.

Construction :

3 277 logements sociaux seront bientôt construits en accession abordable grâce aux financements en 2014.

Monsieur le Maire : au niveau de l'eau, avec le nouveau marché avec Iléo, le CCAS travaille sur une tarification sociale pour l'accessibilité à tous. C'était une condition dans le marché avec la MEL.

PAS DE VOTE

Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Monsieur le Maire : nous arrivons au terme de notre Conseil Municipal avec un ordre du jour un peu technique mais très important avec le budget primitif.

J'ai deux informations à vous communiquer :

- le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 27 février.

- le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 27 avril à 19h.

Je vous rappelle également de ne pas oublier de signer la feuille de présence.

Je vous remercie pour votre participation active au sein des commissions et aux Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire : je clôture la séance du Conseil Municipal en vous remerciant et en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne soirée.